

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 12 NOVEMBRE 1920

G.-E. DION, Administrateur

L'ENQUETE RECOMMENCE

**Le docteur Hébert termine son témoignage...
Le chef de Police raconte comment il a
pêché le corps de la malheureuse victime.**

L'ACCUSE TOUJOURS CALME

L'enquête préliminaire dans la cause du Roi vs William St-Pierre a réouvert vendredi matin devant la cour de Police. C'est le magistrat de Police J.-B. Michaud qui présidait. La séance qui devait commencer à dix heures a été quelque peu retardée car on manquait d'un sténographe. Mademoiselle Elsie Pelletier a accepté de remplir cette position et le président du tribunal l'assurera. Il est 10.40 et tout est prêt pour procéder. Les avocats de la Couronne n'ont pas encore apparu alors on attend encore. L'accusé St-Pierre, escorté du shérif entre dans la salle d'audience et va se placer près de son avocat Mre Leblanc de Campbellton. Plusieurs témoins seront entendus durant cette séance. On remarque beaucoup moins de monde qui assiste dans la salle. L'accusé St-Pierre n'a pas changé d'attitude, il paraît toujours stoïque. A 10.45 précise on appelle le premier témoin dans la boîte.

Harry Delaney, employé comme dispatcher au C. N. R. à Edmundston est le premier témoin qu'on entend. Il connaît M. A. Phinmore et l'accusé St-Pierre. Le soir du 11 octobre à 8.30, il est descendu de sa chambre au magasin York. Il a vu St-Pierre entrer et qui est venu se présenter à lui. Un peu plus tard le témoin décida de partir pour se rendre à l'ouvrage et il composa sa montée avec M. Phinmore, il était 8.45. St-Pierre leur a dit d'attendre et ils partirent tous les trois dans la direction du pont de ciment. Phinmore les laissa près du bureau de téléphone et le témoin continua avec St-Pierre jusqu'au bout de la côte près du bureau de poste où il laissa St-Pierre. Il était alors 8.50 p. m. Le témoin s'engagea alors seul dans la rue St-François qui conduit au C. N. R. St-Pierre partit dans la direction du chemin du Canada vers la rue Emmerson. St-Pierre lui a parlé de souvenirs de Base-Ball quand il jouait en Californie. Le témoin lui a demandé s'il allait à la danse et l'accusé lui a dit "oui". Quand le témoin a vu St-Pierre à la pharmacie, ce dernier n'avait pas de sang sur ses habits. Le procureur-général demande au témoin comment paraissait l'accusé quand il l'a vu dans la pharmacie. Mre Leblanc s'objecte à cette question mais la cour ne soutient pas l'avocat de la défense. Le témoin répond que St-Pierre

paraissait avoir pris de la boisson. Le témoin ne se rappelle pas avoir vu Alphonse Hébert dans la pharmacie le soir du 11 octobre. Mre Leblanc transquestionne le témoin au sujet de l'heure mais les réponses du témoin n'apportent aucune nouvelle lumière.

Le procureur général questionne de nouveau le témoin et demande si il n'a pas remarqué un bouton de soldat à la boutonnière de l'habit de l'accusé et le témoin répond qu'il n'a pas remarqué cela.

Le Dr Frederick Louis Hébert, dentiste, est rappelé ensuite et Mre Leblanc s'obtient de continuer sa transquestion. Le Procureur-général s'informe alors au témoin au sujet de la tache sur la manche de chemise et que l'accusé lui a décrit comme une brûlure de cigarette, et le témoin répond qu'il a remarqué que le tissu n'était pas percé mais qu'il y avait quelque chose. Le Procureur demande si au cours de l'enquête du coroner, il a été interrompu au cours de son témoignage et le témoin répond affirmativement. Le Docteur Hébert rappelle que lors de la conversation dans la nuit au Transcontinental. Il a adressé la parole le premier en disant "Nous habitons une grande ville maintenant" mais St-Pierre fut celui qui parla directement du meurtre en premier lieu.

Miss Bessie Johnson habite Edmundston depuis le mois de juin dernier. Elle travaille aux bureaux de la compagnie Fuller. Elle connaissait bien la victime. Elle habitait depuis trois semaines chez Wm Morin avec la victime. Le soir du 11 octobre elle s'est rendu au Western Union pour chercher Mlle Stevens. Elles ont laissé le bureau deux ou trois minutes après huit heures, et ont fait une longue promenade autour du village, par le pont de ciment, route du Canada, rue Church, le pont du Témiscouata par la rue Victoria, le pont de ciment. De là elles sont remontées par la route du Canada jusqu'au bout du trottoir sur cette route. Elles sont tournées vers l'église, de là elles sont descendues vers chez M. Picard sur la rue Damour. Elle a demandé à Mademoiselle Stevens si elle avait peur et cette dernière a dit non. Le témoin dit que la victime passait souvent par la rue Emmerson pour se rendre à son travail. Il était avant neuf heures quand le témoin a quitté la victime qu'elle n'a revu que le lendemain vers cinq

heures. On produit les bottines, les gants, le chapeau, le manteau de la victime que le témoin reconnaît. L'accusé regarde tous ces articles sans qu'un pli ne paraisse sur sa figure. La cour prend dix minutes pour admettre en évidence les articles déposés devant la cour. Un "middy" bleu marin est reconnu comme appartenant à la victime. Mre Leblanc demande au témoin si elle a regardé l'heure aussitôt en entrant et Mlle Johnson répond que ce n'est que quelques minutes après. Elle dit que Mlle Stevens était d'un tempérament nerveux. Elle sortait souvent avec M. Grady. La victime entretenait aussi une correspondance avec un employé de banque que le témoin ne connaît pas. Mlle Johnson dit que la victime n'entrait pas tard chez elle. Le soir du 11 octobre elle n'a pas parlé à aucun garçon sur la rue et la victime non plus.

Edgar Savage, chef de Police d'Edmundston. Le 12 octobre il se rappelle avoir vu M. Denis Martin. Comme résultat de la conversation avec ce dernier, à 2.30 il se rendait sur la rue Emmerson près de la barrière ou débouche un sentier. Il a vu une mare de sang. Un peu plus bas de la falaise il a vu encore du sang et de ce point à la rivière il a remarqué une longue trainée de sang. Il a regardé dans la rivière et sachant que M. Bossé avait trouvé une niche de cheveux, un set de dents et une broche à cheveux. Il a cru qu'un corps devait reposer dans la rivière. Se faisant aider par des hommes qui se trouvaient là, il se rendit chercher une embarcation et des perches. Après une quinzaine de minutes de recherche un corps humain fut trouvé à 15 ou 20 pieds du bord de la rivière. M. Léon Bélanger lui a aidé à ce travail. Ils ont ramené le corps sur le rivage et appelèrent le coroner. Ce dernier ordonna de transporter le corps dans le nouveau garage de M. Patrick Fournier. Le Procureur lui demande si il a remarqué le jeune Charlie Magoon et le témoin répond qu'il y avait beaucoup de monde à ce moment là et il n'a pas vu si Magoon était là. Le témoin n'a pas remarqué de sang sur les pièces de la barrière. Mre Leblanc demande au chef de Police comment lui avait paru ces mares de sang et le témoin lui dit qu'il avait pensé que le corps avait dû reposer aux endroits où il y en avait beaucoup. Il n'a pas

remarqué si il pouvait y avoir des gouttes de sang sur le poteau. Le témoin dit qu'ils ont sondé le fond pendant près d'une heure et qu'il pouvait se faire qu'ils aient touché deux ou trois fois le corps avant de le remonter à la surface. J'ai trouvé des guenilles cachées derrière le "Masonic Hall" et j'en ai averti M. Lawson. Le témoin dit que ça lui a paru du drap et c'était roulé mais a une question de Mre Byrne il déclare que ce n'est un lieu d'une carrière ou sont jetés bien des déchets.

La séance de deux heures est marquée par une plus grande affluence de gens. Les dames très nombreuses ont fait leur apparition. On voit aussi beaucoup d'enfants. Le jeune Magoon qui doit de sensationnelles révélations dans cette affaire entre et les gens sont un peu amusés de le voir. Deux autres garçons aussi jennes accompagnent Magoon. A 2.15 le prisonnier entre dans la cour. Il est seul et s'en va s'asseoir aux côtés de ses avocats. La séance ouvre immédiatement et l'on continue l'audition des témoins. Au cours de certains témoignages, on remarque des gens qui dorment profondément, d'autres sont occupés à lire des romans en attendant qui sorte quelques révélations sensationnelles qui puissent satisfaire leur curiosité. Plusieurs incidents ont eu lieu qui ont fait s'engager de longues discussions entre le procureur général et Mre Leblanc.

Nous regrettons de ne pouvoir donner tous les témoignages cette semaine. Au moment où nous allons sous presse la cour siège encore. La semaine prochaine nous donnerons au complet tous les témoignages.

Un beau geste de La Fraser Lum- ber Co., Cabano

Nous ne pouvons passer sous silence le don généreux de \$5,000.00 par la Compagnie Fraser, de Cabano, en faveur de Laval.

Voici plusieurs années déjà que cette puissante et riche compagnie du Nouveau-Brunswick opère des moulins de scie à Cabano, dans le comté de Témiscouata, et elle s'est toujours distinguée par sa largeur de vue, sa tolérance et son encouragement aux canadiens-français. C'est dû aux MM. Fraser père et fils, si plusieurs de nos autres ont gagné honorablement leur vie dans le travail journalier du commerce de bois; c'est dû à eux si cette région de Cabano, près du Lac Témiscouata, s'est développée très vite et est devenue le centre d'une belle activité qui a jeté la richesse à nos portes.

La Compagnie Fraser met le sceau à toute une vie d'activité et de succès par le beau mouvement patriotique qu'elle vient de faire en faveur de Laval. C'est comme le digne couronnement à tant de bonnes oeuvres accomplies sans présomptions ni vantardises, au milieu de notre population du Lac Témiscouata.

C'est un bel exemple de tolérance, de largeur d'idées et d'appréciation de vraie mérite d'où qu'il vienne, qui est appelé à produire des fruits plus tard.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social : MONTREAL

Capital Payé et Surplus \$4,100,000.00

Actif total, au delà de \$39,000,000.00

106 succursales dans les provinces de
Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et
l'Île du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage
Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgoïn, gérant local.

F. H. LEVASSEUR

EDGAR LEVASSEUR

L. H. LEVASSEUR ENG'R

NEGOCIANTS EN GROS

EPICERIES, FRUITS ET PROVISIONS

RIVIERE DU LOUP STATION, - - QUE.

La crise des porcs et le remède

Les porcs, les femelles surtout, sont tellement baissées en nombre qu'il y a crainte pour notre commerce futur.

On a sacrifié beaucoup trop de femelles. La vente que l'on en a fait en août dernier se chiffre à quinze pour cent des ventes totales, contre une moyenne de trois et demi pour cent en juillet et une moyenne normale de deux pour cent.

Le haut prix de la nourriture pendant quelque temps a fait que plusieurs ont cessé l'élevage. On est aujourd'hui menacé de perdre notre place sur le marché mondial. Pourquoi ?

Parce que les fermiers des autres pays se sont lancés dans l'élevage après la guerre on dépit du haut coût des engrais.

Nous avons cet automne abondance d'engrais à des prix relativement bas. Nous pouvons soigner, maintenant, mais nous avons peu de bêtes à soigner.

Cette baisse peut aider nos rivaux américains ou européens à nous enlever l'avantage pris durant la guerre. Notre marché aurait pu être conservé et voilà que trente années de soins et d'efforts sont en danger.

Une action immédiate peut encore sauver la situation. Dans chaque groupe de porcs que l'on destine au marché il y a certainement deux ou trois femelles propre à l'élevage.

1. Que chaque cultivateur fasse

sa part cet automne ;
2. Que chaque cultivateur dont le troupeau est démembré, aille chez son voisin ou le prochain vendeur et achète quelques femelles pour l'élevage.

Cette précaution sera récompensée printemps prochain par un groupe de jeunes qui aideront à rétablir l'ordre normal.

En agissant ainsi avec promptitude on peut se préparer à soigner les jeunes porcs de 1921 avec l'abondante moisson de 1920.

Cela voudra dire l'avènement de conditions normales dans notre production et notre marché assurant, avant qu'il soit trop tard le faire, l'avenir de notre marché étranger pour notre production de porcs.

Le commerce des viandes est un facteur essentiel de notre vie économique.

Nos dirigeants, les hommes publics et la presse, devraient demander et aider cette reconstruction économique.

Les organisateurs agricoles et ceux qui s'occupent du commerce des viandes ont le devoir d'unir leurs efforts pour améliorer les troupeaux d'élevage.

AVIS

Je désire annoncer au public que je viens d'ouvrir une cour à bois de chauffage près de la gare du Témiscouata. Je pourrai remplir toutes les commandes reçues, soit par téléphone ou par lettre. S'adresser à B. M. CLAVETTE, Edmundston, N.B. 44 6 m. p. Tél. 14-31